



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 13 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM CURETTI - FAGUET - TACCONI - VERNHES - MMES FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JACQUET (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. Olivier DUVAL.

N° 2018/18

Objet : Budget Annexe EHPAD 2018 : Ouverture de crédits section investissement

Monsieur le Président précise que la réforme de la tarification des EHPAD prévoit notamment les modifications des dispositions financières et la mise en place d'un nouveau cadre de présentation budgétaire l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) et des nouvelles règles d'allocations des ressources des EHPAD applicables à compter du 1^{er} janvier 2018. L'EPRD remplace donc le Budget Prévisionnel (voté auparavant au plus tard le 31 octobre n-1) et devra être voté au plus tard le 30 juin 2018, après réception des notifications des ressources de l'ARS et du Département.

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de pouvoir régler ses factures de dépenses d'investissement, dans l'attente du vote de l'EPRD 2018, il est nécessaire d'approuver une ouverture de crédits au Budget Annexe EHPAD La Grèze 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'ouverture de crédits en section d'investissement du Budget Annexe EHPAD 2018 comme détaillées ci-dessous :

Objet des dépenses	Articles	Sommes
Dépôts et cautions	165	4 750,00 €
Autres emprunts assortis de cond. part.	1678	9 031,00 €
Autres emprunts	1681	1 167,00 €
Concessions et droits	205	2 500,00 €
Bâtiments	2131	22 500,00 €
Matériel et outillages	2154	19 000,00 €
Installations générales	2181	12 500,00 €
Matériel de bureau	2183	7 500,00 €
Mobilier	2184	15 000,00 €
Autres immos	2188	20 000,00 €
Constructions sur sol propre		30 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 15 mars 2018.



Le Président
Raymond GARDELLE

